

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-7-7-3

Séance du vendredi 7 juillet 2017

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. TRIMAILLE

EXCUSES :

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2017-1-7-1 du 20 janvier 2017 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-7-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de ses réunions des 10 mars, 7 avril, 12 mai et 9 juin 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les subventions détaillées ci-après au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin sur la base des dispositifs suivants qui permettent de soutenir diverses composantes du secteur culturel et patrimonial.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en annexe 1 à la délibération pour un montant total de **31 000 €**, à prélever sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de **504 000 €** correspondant à une subvention complémentaire en faveur de l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller, portant la subvention annuelle de fonctionnement à 840 000 € pour 2017, dans les conditions mentionnées par l'avenant n°1 à intervenir (annexe 2 à la délibération), à prélever sur le Programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371, ainsi qu'une subvention d'investissement d'un montant maximal de **39 580 €** à prélever sur le Programme D222 imputation 204-311-20421-2352-371 ;
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de financement 2017 du 31 janvier 2017 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller joint en annexe 2 à la délibération.

III CULTURE ET SOLIDARITE

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **3 500 €** en faveur de l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace pour 2017 pour la mise en place d'un centre de ressources Culture et Handicap, à prélever sur le Programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la création d'un centre de ressources Culture et Handicap 2017-2019 entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et l'APEI Centre Alsace jointe en annexe 3 à la délibération.

SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

I SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

- attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant global de **113 000 €** dont :
- **30 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck, pour la contribution statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2017 à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;
- **13 000 €** en faveur de l'Association Musée Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et les actions de médiation culturelle en direction des publics et notamment des collégiens et des personnes en situation de handicap mental à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **70 000 €** en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et notamment ses activités liées à la préservation des collections de la Cité de l'Automobile - Collection de voitures Schlumpf à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement 2017 entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse jointe en annexe 4 à la délibération ;

- prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupement.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Ne participent pas ni au débat, ni au vote :

Mme Klinkert en sa qualité de Président des Dominicains de Haute Alsace

MM. Schellenberger, Vogt et Mme Pagliarulo, membres du bureau des Dominicains de Hte-
Alsace

Mme Klinkert, M. Straumann, en qualité de membres du CA du syndicat mixte du Mémorial
Alsace Moselle de Schirmeck

Mme Rapp en sa qualité de membre du bureau de l'Association Musée Mulhouse Sud Alsace